

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 31 MAI 1850. No. 74.

Le Comité de Salut Public. (Extrait de l'Univers.)

Nos lecteurs trouveront dans l'extrait suivant de l'histoire de causes de la Révolution française, par M. Granier de Cassagnac, un tableau curieux et fidèle du gouvernement du Comité de salut public, au point de vue des idées religieuses et morales :

« Considéré dans ses rapports avec les idées, les sentiments et les croyances, on peut dire que le gouvernement de la Révolution fut la dégradation et l'abaissement de l'espèce humaine, systématiquement appliqués à la France. Arts, sciences, lettres, poésie, religion, vie de foyer et du monde, la démagogie joua et ce versa tout de son pied boueux et sanglant. La société avait été si profondément et si complètement bouleversée que tout ce qu'elle avait de vaseux, de putréfié et d'immonde était monté et se tenait à sa surface. La stupidité effrontée, la crapule grossière, le pillage cynique se prolifèrent aux lieux où l'œil de l'Europe contemplait autrefois l'honneur, l'élegance et le génie; si bien que lorsque la Providence jugea qu'il était temps de rétablir les lois morales du monde, il n'y eut que ces deux choses à faire: vider les palais dans les goûtes et les grôles dans les palais.

« Le plus grand crime qu'un gouvernement puisse commettre envers une nation, c'est de lui ôter ses croyances. Prendre à une famille son fils, son pain, sa maison, c'est attaquer sa vie. Le peuple surtout n'a que la religion pour nourrir sa pensée, pour éclairer son âme, pour diriger sa conscience. Il ne peut pas, avec Platon, Sénèque ou Leibnitz, remonter à l'auteur de tout par le sublime effort de l'idée pure. Il a besoin que Dieu s'incline jusqu'au niveau de ses mains tendues vers lui; et puis, qu'il n'a point, pour pénétrer les profondeurs du ciel, l'esprit qui raisonne et qui affirme, c'est bien le moins qu'on lui laisse le cœur qui se soumet et qui croit.

« Même à part ce qu'elle a d'incomparable et de divin dans sa nature, la religion, considérée comme simple véhicule des idées civilisatrices, est bien supérieure à toutes les philosophies du monde. Si grande, si élevée, qu'on la suppose, une doctrine philosophique ne s'adresse jamais qu'à quelques intelligences d'élite, fécondées par le travail et mûries par la réflexion. La religion, au contraire, s'adresse à tous les esprits, les pénètre avec la même facilité et les gouverne avec la même empire. Voilà pourquoi les disciples d'une philosophie tiennent toujours dans une école, tandis que les disciples de la religion couvrent l'univers.

« C'était donc bien à la vie même de la France que le gouvernement de la Révolution s'était attaqué en poursuivant l'annihilation des croyances religieuses; il savait qu'en faisant la loi, il faisait le mal.

« Les populations des villes, en général plus mêlées, plus corrompues, plus faciles à réprimer et à influencer, et la population de Paris en particulier, furent l'objet des premiers essais des révolutionnaires contre les cultes. Ces essais firent rudés, car les racines de l'antique foi étaient profondes. Tandis que vers le mois de juin 1793 la bourgeoisie de Paris, plus voltairienne, commençait à ne plus se marier aux églises et à ne plus faire

baptiser ses enfants (1), le peuple, plus pieux, s'obstinait à suivre les processions de la Fête-Dieu dans les rues. Il forçait les esprits forts à se découvrir, et amenait au district le boucher Legendre, qui avait voulu rompre les rangs des fidèles avec sa charrette ensanglantée (2). Au commencement de décembre, dit un journaliste philosophe, les églises étaient pleines et les assemblées primaires désertes (3); et, le soir de Noël, tout Paris courut à la messe de minuit (4). Le scandale parut monstrueux aux journaliers. Ces mêmes hommes, qui réclamaient pour eux la liberté de la presse, attaquaient dans les autres la liberté de la conscience; et la section des Gravilliers, organe de cette intolérance philosophique, s'empessa de faire fermer, selon l'expression de Chaumette, toutes les boutiques à prières.

« Ce n'était donc pas le peuple qui était irréligieux, c'étaient ceux à qui la Providence avait donné la mission de le conduire, et qui prirent la tâche de le corrompre. C'était cette presse, fière de sa fausse science, et cette administration, modérées sur la représentation nationale. Quel pays ne succomberait lorsque la dégradation lui vient de son propre gouvernement ?

« Dès les premiers mois de 1793, la guerre au catholicisme était ouverte. Le costume ecclésiastique était prosaïque par un décret. Quelques prêtres courageux osaient le porter encore sur la charrette fatale, en accompagnant les vicaires à l'échafaud; et de misérables journalistes, encore plus lâches que féroces, trouvaient que cet appareil n'avait pas les mœurs d'une nation éclairée, humaine et libre (5). Apparemment qu'il y aurait eu plus d'humanité à priver un homme de sa consolation suprême, et que la raison de la France se serait montrée avec plus de lustre, si les patients avaient été traités comme des animaux qu'on traîne au charnier.

« La Convention et la commune de Paris s'étaient partagé l'œuvre infâme de la démocratisation publique. Encore était-ce la commune qui prenait l'initiative; la Convention obéissait. La commune fit un dieu de Marat, et, par un arrêté du 23 octobre 1793, elle le plaça dans les divers sanctuaires élevés à Marie (6); la Convention alla faire son apostrophe, et se mêla aux litanies que les jacobins chantaient à son honneur.

« Pendant les derniers mois de cette sanglante année s'accomplirent les trois plus grands outrages que la Révolution ait commis contre les mœurs publiques: l'établissement du culte de la Raison, l'abjuration du clergé et des sections de Paris et la profanation des objets employés au culte.

« C'est principalement une sorte de niais, à grandes prétentions philosophiques, nommé Chaumette, procureur-général de la commune, qui fut le promoteur du culte de la Raison. C'est lui qui en requit et qui en obtint l'établissement du conseil de la commune et de celui du département. La Convention ne fit que sanctionner cette nouvelle religion, lorsqu'elle décréta, le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), sur la motion de Thuriot, que

la basilique de Notre-Dame serait consacrée à son culte. Le jour même eut lieu la cérémonie. Une montagne avait été dressée dans la nef, portant, à son sommet, un temple avec cette inscription: A LA PHILOSOPHIE. Une prostituée, vêtue en deesse, nue pique à la main et coiffée du bonnet rouge, sortait du temple, s'asseyait sur une sorte de nuage et recevait l'hommage de deux rangées de jeunes filles habillées de blanches. A ses pieds brûlait, sur un fût de colonne, une lampe qui était le flambeau de la vérité; et un hymne était chanté par tous les sans-culottes présents, accompagné, dit un journal, d'une musique républicaine (1). La Convention n'ayant pu assister le matin à cette indécente parade, elle fut recommencée le soir en sa présence.

« Ce fut trois jours avant cette fête, le 17 brumaire, que Gobel, évêque constitutionnel de Paris, vint, avec ses douze vicaires, déposer ses lettres de prêtrise sur la tribune de la Convention. Ce malheureux vieillard, qu'une première faute conduisait à une seconde, avait opposé une longue résistance et d'abandonnées larmes à cette honteuse action. Mais la faction athée et révolutionnaire, qui voulait abattre les croyances, avait besoin d'un éclatant exemple pour effrayer ou pour entraîner le clergé. Momoro, président du département de Toulouse, se rendirent, le 16, à onze heures du soir, chez Gobel, et voulurent lui imposer une abjuration. Pour éviter la mort, dont ils le menacèrent, Gobel consentit à renoncer à ses fonctions. La Terreur lui arracha plus encore, car voici une partie des paroles qu'il prononça le lendemain: « La volonté du peuple souverain est ma loi suprême, et mon premier devoir ma soumission à ses ordres. C'est cette volonté qui m'avait élevé au siège de l'évêché de Paris... Aujourd'hui, qu'il ne me soit plus permis d'avoir le culte public et national que celui de la liberté et de la statue de la sainte égalité, je viens vous déclarer hautement que, dès aujourd'hui, je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique. Les citoyens, mes vicaires, ici présents, se réunissent à moi. En conséquence, nous vous remettons tous nos titres (2). »

« Ce n'était peut-être pas tout à fait une apostasie, mais c'était néanmoins une insigne lâcheté. Plusieurs ecclésiastiques, évêques et prêtres l'imitèrent. Deux méprisables renégats le dépassèrent. Coupé de l'Oise et Julien de Toulouse, l'un évêque constitutionnel, l'autre ministre protestant, s'empressèrent à la tribune et déclarèrent, avec des rires éhontés, que leur ministère n'avait été qu'un pur charlatanisme (3). La lâcheté de Gobel ne le défendit pas de la fin tragique qu'il avait redoutée, car il périt sur l'échafaud, le 13 avril 1794, avec ces mêmes athées qui l'avaient déshonoré.

« La faction athée avait calculé juste. L'action de Gobel entraîna la plus grande partie de ce clergé de jureur dont la Constituante avait affligé la France. Des juifs, des protestants, des catholiques constitutionnels appar-

tèrent à la commune de Paris les objets consacrés à leur culte (1) et cette ignominie des rabbins, des ministres et des prêtres poussa le malheureux peuple encore plus avant dans la dégradation morale. Des députations des sections de la Maison Commune, de Bonne-Nouvelle, de Beaupaire, des Quinze-Vingts, des Lombards, des Gravilliers, de l'Homme-Armé, de Guillaume-Teil, de Mucius Scaevola, des Piques, de l'Armat, de Montrouil, des Marchés, de la Fraternité et des Invalides, vinrent tour à tour à la Commune abjurer la foi de leurs pères, et déclarer qu'elles entendaient suivre désormais le culte de la Raison (2).

L'expédition contre Cuba.

Sentiments qu'elle éveilla dans les Etats-Unis.— Interpellations au Congrès.— M. Yulee et Webster.— Précautions prises par le gouvernement de Cuba.

Depuis que la tentative du général Lopez est devenue un fait certain, toutes les autres questions à l'ordre du jour ont pâli, l'intérêt se concentre sur un seul point: l'île de Cuba.

La soudaineté des révélations, l'ensemble avec lequel elles sont parties tout à la fois de New-York et de la Nouvelle-Orléans, ont excitée une émotion extrême qui se fait ressentir des rives du Mississippi aux frontières du Maine. Chaque jour d'ailleurs apporte sa nouvelle, son bruit, sa rumeur, qui se propage et vient éveiller des sensations différentes suivant la latitude. Au nord, sauf quelques têtes ardentes ou quelques fanatiques qu'on trouve toujours prêts à applaudir aux plus folles entreprises, l'expédition ne rencontre guère qu'un blâme sévère, quand elle ne soulève pas l'indignation ou le dédain. Au Sud, au contraire, elle est entourée d'une sympathie extraordinaire qui se manifeste parfois avec une franchise de plus en plus marquée, à mesure que vous approchez du Golfe du Mexique. Les journaux de la Louisiane sont unanimes dans les vœux qu'ils forment pour le succès de l'invasion, et ils en calculent les chances avec une partialité qui prouve toute l'ardeur de leurs desirs. Cette double disposition qui se manifeste dans la population, a déjà rougi dans le Congrès. Les mesures prises par le gouvernement pour mettre un tardif obstacle au projet des envahisseurs, ont été immédiatement de la part de représentants du Sud, l'objet d'observations qui annoncent une désapprobation formelle de la conduite de l'Exécutif. Dès lundi M. Yulee au sénat et M. Inge à la Chambre des Représentants demandèrent à l'Exécutif, par voie de résolution, des explications et des renseignements sur l'expédition et surtout sur les ordres donnés à ce propos. Le sénateur de la Floride a commencé dans la séance d'avant-hier le développement de sa motion, et il l'a fait en termes qui doivent sembler étranges dans la bouche d'un sénateur des Etats-Unis. Il s'est prononcé en effet de la manière la plus catégorique contre l'intervention de la marine américaine dans cette affaire, traitant d'usurpation de pouvoir la décision prise par

le général Taylor. Le raisonnement sur lequel il étale cette doctrine est assez curieux; forcé de reconnaître les devoirs sacrés de la neutralité, il prétend que l'entreprise actuelle ne tombe point sous le coup des traités, parce qu'il ne s'agit pas d'une invasion proprement dite. Le véritable jour sous lequel doit être considéré, suivant lui, l'entreprise du général Lopez, est celui d'une « guerre civile », dans laquelle l'Union ne saurait intervenir sans violer le principe fondamental de sa politique. Dans de telles circonstances, poursuit-il, des navires dans des eaux étrangères, empêcher les citoyens américains de débarquer sur une côte placée en dehors de la juridiction des Etats-Unis, c'est porter une atteinte flagrante à la liberté de l'émigration et du commerce. Aux yeux de M. Yulee, ceux qui ont fourni à l'expédition des navires, des armes, des approvisionnements, n'ont fait qu'user du droit que conservent dans toute guerre les négociants d'une nation neutre de vendre tout ce qu'il leur plaît aux parties belligérantes.

Cette dernière assertion est une hérésie trop évidente en matière de droit international, pour qu'il soit besoin de la relever. Un exemple récent et emprunté à l'histoire même des Etats-Unis suffit d'ailleurs à le démontrer: il n'y a pas si longtemps que nous avons vu mettre embargo sur le steamer *United States*, acheté par la Prusse, sur seul soupçon qu'elle voulait en faire usage dans la guerre danoise. Le reste des arguments présentés par le sénateur de la Floride ne souffre pas davantage l'examen et il faut que ses sympathies personnelles pour les envahisseurs de Cuba soient bien fortes pour le faire descendre ainsi à des sophismes également indignes et de la bonne foi internationale et de l'enceinte où ils étaient articulés.

Le Sud avait parlé par la voix de M. Yulee; c'est M. Webster qui s'est chargé de faire entendre la pensée du Nord, en répondant avec énergie aux assertions de son collègue de la Floride et en rappelant les devoirs qu'impose une franche et sincère neutralité. Il a rappelé que, dans le cas actuel, les obligations qu'elle impose empruntent une nouvelle force à des stipulations particulières. Depuis longtemps, les Etats-Unis se sont engagés envers l'Espagne à la seconde dans ses efforts pour conserver l'île de Cuba, tant qu'il ne lui conviendrait point d'en faire une cession volontaire. Cette promesse, dictée par la crainte de voir cette colonie si vivement convoitée passer aux mains d'une puissance européenne, est formelle. En prenant les mesures qu'on lui reproche, l'Exécutif a non-seulement obéi aux devoirs que lui dictaient les relations internationales, mais il a encore rempli une obligation spéciale contractée volontairement par le gouvernement américain. S'il est vrai qu'une expédition militaire ait été équipée aux Etats-Unis contre Cuba, le Président, en la poursuivant partout où il peut l'atteindre, ne fait qu'exécuter la loi; car la juridiction des Etats-Unis s'étend sur tout navire qui prétend se couvrir de leur pavillon.

L'appui de cette doctrine, la seule morale et légalement équitable, il a suffi à M. Webster de citer l'acte de 1818, qui joint d'une amende de \$3,000 et d'un emprisonnement de trois années (au maximum) toute personne convaincue d'avoir « commencé, com-

FEUILLETON.

M. DE FALLOUX. (EXTRAIT DES "TRIBUNS"—BIOGRAPHIES PARLEMENTAIRES.)

Mais passons, et arrivons à une date récente qui nous fournira une appréciation juste et probable, une idée vraie, nous l'espérons, sur le sujet que nous étudions aujourd'hui.

On peut dire avec juste raison que les deux séances des 24 et 26 mai furent deux représentations dramatiques, où M. de Falloux enleva toutes les couronnes du succès le plus éclatant. Dans ces deux séances, il s'est élevé tout à coup à la hauteur des premiers talents parlementaires, bien que son dernier mot, soit à nos yeux insuffisant pour caractériser l'homme de la tribune de nos jours. Vraiment, — la montagne ne pouvait lui faire la partie plus belle; — il en a profité en habile tacticien, et s'est avancé sur le terrain du combat avec une intrépidité sereine, mais poussée à fond.

Au milieu de tant d'attaques simultanées et acharnées, qu'avait-il fait le tribun ministre? répondre à tous en même temps? chercher à renverser ses adversaires d'un seul coup de foudre? Outre que le tonnerre n'est pas très facile à manier, remarquons qu'un hurlement violent est presque toujours un danger, et qu'elle est très souvent une maladresse. Do

quoi s'agit-il ici? Le tribun ministre avait à se défendre contre une triple attaque: question des ateliers nationaux (question rétrospective, il est vrai); question de la responsabilité du cabinet dont il fait parti (question brûlante); enfin question personnelle. Que dis-je! question qui tendait à envenimer les œuvres historiques et littéraires même de M. de Falloux. Vraiment, ceci rappelle le dernier Horace contre les trois Curiaes.

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois. Qu'il mourut? — Non certes, et le valeureux champion n'était pas de cet avis. — Cependant la position devenait périlleuse de moment en moment. Ici c'est Ledru-Rollin, ce rude jouteur, qui incrimine tout et passionne (tous sur la montagne); là c'est Flocon qui à propos du commandement du général Changarnier, soulève, comme une tempête, la dissolution des ateliers nationaux, et montre du doigt le sang des barricades de juin, tout en évoquant par un tour de force incroyable, les fantômes sanglants des réactions du midi en 1815. Tout cela à l'adresse de M. de Falloux, qu'il veut rendre responsable du passé comme du présent. Enfin, vient M. Joly, avocat blanchi sous la robe noire; il vient (le croirait-on) un livre à la main, annonçant que l'homme qui a écrit *en l'honneur de l'Inquisition et de la St. Barthélemy*, est bien capable de trahir la parole de la république. Nous ne comptons pas une grêle de traits acérés partant de la gauche et venant siffler aux oreilles du ministre immobile à la tribune.

Eh bien! en face de tant de colères, M. de Falloux n'hésite plus. Il a calculé les forces de l'ennemi, et je suis bien sûr qu'en voyant tant de violence déchaînée, il s'est dit en lui-même: « Si à force de cal me et de fermeté je les pouvais tellement à bout qu'ils en perdissent la voix et la raison! si je les épuisais en concentrant mon énergie!... Essajons. »

Alors le combat change de face. M. de Falloux abdique tout à coup la passion du tribun. — Ce n'est plus même l'orateur parlementaire qui répond, c'est un magistrat qui pose froidement les questions, qui établit son réquisitoire, qui assigne à chaque assertion ses limites, annonçant qu'il fera la part de chacune, et poursuivant l'incensation par l'incensation. En effet, inflexible, calme, mais (ce qui est plus terrible encore) poli et mesuré, c'est du haut de la tribune qu'il laisse tomber sur ses adversaires, après les avoir classés et divisés, ces mercuriales sans réplique qui firent céler les braves de la salle toute entière. A l'un, c'est une leçon de haute politique qu'il donne; à l'autre, c'est une leçon d'histoire; à un troisième, c'est une leçon de philosophie. Oui, vraiment, M. le grand-maître de l'université, vous portiez bien l'hermine dans ce moment là!

Le triomphe fut complet, car de cette harangue improvisée par une âme chaleureuse, et serinée, cependant, en face de l'animosité personnelle, injurieuse, acharnée; de cette harangue, dis-je, des souvenirs restèrent ineffaçables dans la mémoire du peuple et dans les annales de la législature. Ainsi ce sera l'éternel honneur

de M. de Falloux d'avoir magistralement proclamé à la tribune nationale: — « Que la France, qui dédaigne les trembleurs, est lasse aussi des hommes qui prétendent faire trembler; » et d'avoir répondu à ses adversaires avec une si haute éloquence: « que la France, après tant d'expériences malheureuses, ne veut ni des hommes capables de rien, ni des hommes capables de tout. »

Avouons-le avec impartialité, quelque soit la foi politique que l'on professe, quelque soit le drapeau sous lequel on marche, il est impossible de ne pas applaudir à de telles paroles.

Pour moi très convaincu aujourd'hui que M. de Falloux est un orateur de premier ordre, comme il est probablement un excellent ambassadeur, je reprends mes tablettes de 1832, et je modifie singulièrement mes appréciations de ce temps là en face des événements de ce temps-ci; événements qui les ont raménées dans les véritables voies qui leur étaient destinées.

L'esprit humain est donc bien son de se préoccuper de l'avenir. Tout y est réglé par la providence. Concluons donc que pour ne pas faire fausse route dans la vie, il suffit d'écouter avec bonne foi cette voix intérieure qui parle à chacun de nous son langage particulier.

Nous écrivions les lignes qui précèdent, lorsque tout à coup se dressa au milieu de Paris l'insurrection du 13 juin 1849. La question politique et sociale venait de désertir le palais de la législature; elle prenait les armes et courait les rues. Tout l'intérêt vital, toutes

les anxiétés étaient là. Les tribuns s'étaient bien déclarés en permanence dans l'assemblée, mais la révolution aussi se tenait ailleurs en permanence, et, ma foi, avec une attitude bien autrement menaçante.

Eh bien! qui l'avait prévu? Cette insurrection ne devait être qu'un violent coup de vent. Grâce au ciel et à l'admirable général Changarnier, l'orage n'a point éclaté; cependant sur la ville de Paris, tout gonflé qu'il était, pendant de colères et de vengeances. Ce nuage si livide a été crevé pour ainsi dire avant son heure, et par cela même il s'est fondé sans fracas et sans destruction. L'épée de Changarnier, l'héroïque attitude de l'armée, l'élan de la garde nationale et le bon sens de la population ouvrière de Paris ont fait cela. Désormais la paix est signée entre les honnêtes gens de tous les partis; c'est à dire, entre les majorités imposantes. — On a vu de près ce que vaut et ce que peut la fraternité montagnarde et socialiste. Le fédéralisme succède à l'indignation. La justice prononcera; (elle a prononcé) abstenons-nous de toute rérimination.

Après les orages de la rue, la tribune nationale sera-t-elle affranchie de ces discussions violentes qui l'ont assailli jusqu'ici? L'ordre rétabli sur la place publique, le sera-t-il aussi à l'Assemblée? Enfin, puisque nous avons échappé à une convention, sommes-nous certains d'avoir un parlement?

Telles sont les questions que l'on pose en ce moment, et auxquelles personne ne répond cependant.

(1) Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 210 à 215, où sont rapportés tous les détails relatifs à cette fête, avec une gravure représentant le Temple de la philosophie, la Déesse de la raison et son entourage.
(2) Prudhomme, *Hist. des Révol.*, t. 8, p. 202 à 205.
(3) Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 213.
(4) Voir les procès-verbaux de la commune, 22, 23 brumaire, an II.—Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 235, 273.
(5) Voir les procès-verbaux de la commune, 19, 22, 25, 26, 27 brumaire an II.—Prudhomme, *Révol. de Paris*, t. 17, p. 234, 274, 275.